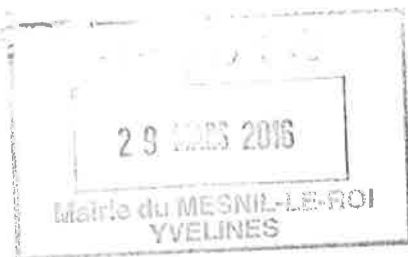


**COMMUNE DU MESNIL-LE-ROI
(Yvelines)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2016/23**



L'an deux mil seize

Le dix-sept mars à vingt et une heures

DATE DE
CONVOCAION
11 mars 2016

DATE D'AFFICHAGE
11 mars 2016

DATE AFFICHAGE DU
COMPTE-RENDU
23 mars 2016

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS: 23

VOTANTS : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 mars 2016 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : M. Serge CASERIS, M. Philippe DUGARD, Mme Anne-Lise AUFFRET, Mme Elisabeth MESSAGER, M. Pierre DEBUE, Mme Marie GOURSAUD de MERLIS, M. Janick CHEVALIER, Mme Marie ROUYÈRE, Mme Laurence HAFEMEISTER arrivée à 21h15, M. Jean-Claude GUEHENNEC, Mme Franziska JADIN, M. Stéphane LEDOUX, Mme Claudette DOS SANTOS, M. Michel MONTFERMÉ, M. Christèle COLOMBIER, M. Bruno IMHOFF, Mme Isabelle HATIER, Mme Monique CARUSO, M. Olivier ROBERT, Mme Isabelle BRARD, Mme Myriam IKHLEF, Mme Martine POYER, M. Frédéric LUZI

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Alain BOUTIGNY donne procuration à M. DEBUE, M. Julien AYACHE à Mme HATIER, Mme Françoise HALOT à M. CASERIS, M. Romain FISCHER à M. DUGARD

ABSENTS EXCUSÉS : M. Bruno DELABARRE, M. Paul Marie EDWARDS

SECRETAIRE : Mme Christèle COLOMBIER

**OBJET : CONTRAT DEPARTEMENTAL - DEMANDE DE SUBVENTION POUR
L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES**

Monsieur Le Maire rappelle que le 8 octobre 2015 le Conseil l'a autorisé par délibération n°2015/64 à solliciter auprès du Conseil départemental les subventions au titre du contrat départemental pour les travaux d'extension du groupe scolaire Jean Jaurès.

Il informe le Conseil qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération en modifiant à l'intérieur des postes de dépenses les montants qui avaient été indiqués à savoir :

- Pour la partie restauration 355 924 € H.T au lieu de 210 876 € H.T plafonnée à 350 000 €
- Pour les écoles maternelle et primaire 613 379 € H.T au lieu de 963 120 € H.T plafonnée à 600 000 €
- Pour la partie Périscolaire 558 093 € H.T au lieu de 330 831 € H.T plafonnée à 550 000 €

Soit un total de 1 527 396 € plafonné à 1 500 000 €

L'estimation de chaque opération a été recalculée par le Conseil Départemental.

LE CONSEIL,

OUI l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

ANNULE ET REMPLACE par la présente la délibération n°2015/64 autorisant Monsieur Le Maire à solliciter les subventions au titre du Contrat Départemental

ARRETE le programme définitif du contrat Départemental et le montant des dépenses par opération selon le plan de financement ci-annexé (annexe 1)

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter du département les subventions fixées par la délibération susvisée

S'ENGAGE à :

- assurer le financement correspondant,
- ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Contrat par le Conseil Départemental
- prendre en charge les dépenses du fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre du Contrat,
- maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans.

Cette délibération est prise à l'unanimité en séance, le jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

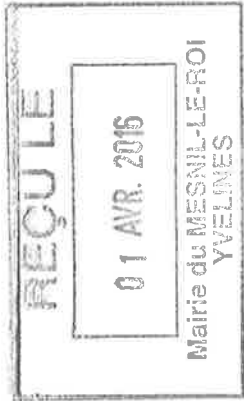

Serge CASERIS

Le Maire du Mesnil-le-Roi certifie que la présente délibération a été affichée pour extrait à la porte de la Mairie le 24 mars 2016.



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Serge CASERIS



17 Mars 2016

CONTRAT DEPARTEMENTAL DU MESNIL LE ROI

TABLEAU FINANCIER ANNEXE A LA DELIBERATION DU

17 Mars 2016

	Montant de l'opération HT	Montant plafonné	Subvention départementale (35%)	Subvention régionale	DETR	Part communale
Extension de l'école maternelle	613 379	600 000	210 000	120 863	46 985	235 531
Construction de locaux périscolaires	558 093	550 000	192 500	109 969	42 751	212 873
Extension de la cantine	355 924	350 000	122 500	70 133	27 264	136 027
TOTAL	1 527 396	1 500 000	525 000	300 965	117 000	584 431